



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Formation sous statut d'apprentissage.

Le jeune est salarié de l'entreprise (même sur le temps de formation à la MFR).

La formation s'effectue en alternance et en partenariat entre l'entreprise et la MFR.

Les cours seront orientés uniquement sur la partie professionnelle du CAP.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Assurer l'accueil et la sécurité du jeune enfant (moins de 6 ans).
 - Réaliser des soins d'hygiène et de confort auprès des enfants.
 - Aider à la préparation des repas, servir, aider à la prise des repas.
 - Contribuer à son développement, à son éducation, et à sa socialisation.
 - Organiser et animer des activités auprès des enfants.
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

DUREE

- CFA labellisé H+
- Référent PAP, PAI
- Partenariat AREPHSA et AGEFIPH (public en situation de handicap)

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les contrats d'apprentissage doivent être signés avec un employeur public ou privé parmi les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueils, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants, structures d'accueil spécialisée des jeunes enfants, micro crèches, écoles maternelles, accueils collectif de mineurs (ACM).

Le maître d'apprentissage doit être obligatoirement titulaire d'un diplôme en rapport avec la petite enfance ou avoir 5 ans d'expérience.

CAP AEPE (ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE)

CODE DIPLÔME 500 332 04

CODE RNCP 28048

NIVEAU DE SORTIE : TITRE RECONNU PAR L'ETAT DE NIVEAU 3 (CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS)

PUBLIC VISÉ, PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP)

Tout jeune âgé de 16 à 29 ans

Toute personne dès 16 ans et au delà de 29 ans ayant une reconnaissance RQTH
6 à 12 stagiaires maximum

APRES LA FORMATION

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Concours ATSEM.
- Concours Auxiliaire de puériculture.
- Bac pro SAPAT ou ASSP.

Débouchés professionnels :

- Agent d'animation en centre de loisirs.
- Agent en crèche, micro-crèche, halte garderie.
- Agent en école maternelle publique ou privée.
- Agent social en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants.
- Garde d'enfants au domicile des parents.
- Assistant maternel agréé.



CAP AEPE (ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE)

CODE DIPLÔME 500 332 04

CODE RNCP 28048

NIVEAU DE SORTIE : TITRE RECONNU PAR L'ETAT
DE NIVEAU 3 (CADRE EUROPÉEN DES
CERTIFICATIONS

PUBLIC VISÉ, PRÉREQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3
minimum (CAP)

Tout jeune âgé de 16 à 29 ans

Toute personne dès 16 ans et au delà de 29 ans
ayant une reconnaissance RQTH
6 à 12 stagiaires maximum

APRES LA FORMATION

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Concours ATSEM.
- Concours Auxiliaire de puériculture.
- Bac pro SAPAT ou ASSP.

Débouchés professionnels :

- Agent d'animation en centre de loisirs.
- Agent en crèche, micro-crèche, halte
garderie.
- Agent en école maternelle publique ou
privée.
- Agent social en Etablissement d'Accueil de
Jeunes Enfants.
- Garde d'enfants au domicile des parents.
- Assistant maternel agréé.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Formation sous statut d'apprentissage.

Le jeune est salarié de l'entreprise (même sur le
temps de formation à la MFR).

La formation s'effectue en alternance et en
partenariat entre l'entreprise et la MFR.

Les cours seront orientés uniquement sur la partie
professionnelle du CAP.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Assurer l'accueil et la sécurité du jeune enfant
(moins de 6 ans).
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort auprès
des enfants.
- Aider à la préparation des repas, servir, aider à la
prise des repas.
- Contribuer à son développement, à son éducation,
et à sa socialisation.
- Organiser et animer des activités auprès des
enfants.
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents
espaces de vie de l'enfant.

DURÉE

400 H de présentiel à la MFR.

2 sessions par an :

- de mai 2022 à juin 2023 : 12 semaines réparties
tout au long de l'année
- de septembre 2022 à mai 2022 : 2 jours par
semaine

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les contrats d'apprentissage doivent être
signés avec un employeur public ou privé
parmi les établissements d'accueil du jeune
enfant (EAJE) : multi accueils, crèches
collectives, haltes garderies, jardins
d'enfants, structures d'accueil spécialisée des
jeunes enfants, micro crèches, écoles
maternelles, accueils collectif de mineurs
(ACM).

Le maître d'apprentissage doit être
obligatoirement titulaire d'un diplôme en
rapport avec la petite enfance ou avoir 5 ans
d'expérience.

CONTENU & DÉROULE

Programme détaillé :

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- Sciences médico Sociales
- Animation
- Biologie
- Soins d'hygiène et de confort
- Certificat SST
- Analyse des pratiques

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

- Sciences Médico Sociales
- Entretien des locaux collectifs

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- Sciences médico-sociales
- Nutrition théorique
- Nutrition pratique
- Entretien du logement

Moyens pédagogiques :

- mises en situation (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- Supports pédagogiques
- Salles équipée de vidéo projection ;
- Pédagogie de l'Alternance
- Visites de structures et intervenants professionnels
- Accompagnement personnalisé, soutien dans la rédaction des fiches activités.

TARIFS

- formation gratuite (prise en charge par l'OPCO)
- Adhésion association : 100 €
- Pension complète : 1428€
- 1/2 Pension : 660€
- Prime premier équipement jusqu'à 500€
- Aide au permis de conduire de 500€
- 3€ par repas et 6€ par nuitée en déduction des tarifs indiqués.

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Entretien de recrutement avec le responsable de formation
- Début avec ou sans avoir signé un contrat d'apprentissage (accompagnement possible)
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap et aux publics à besoins particuliers

MODALITES D'EVALUATION

- Livret de compétences complété au fur et à mesure de la formation
- Visite en entreprise
- Epreuves terminales :
EP1 : oral de 25 min
EP2 : écrit d'1h30
EP3 : oral de 25 min avec un temps de préparation éventuel de 1h30

ACCESSIBILITE

- CFA labellisé H+
- Référent PAP, PAI
- Partenariat AREPHSA et AGEFIPH (public en situation de handicap)

Responsable de formation :
Mme DUPERRON EMILIE

